



**MÉ MORANDUM D'ENTENTE
SUR LA CONSERVATION DES
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS3/Doc.7.1

1^{er} octobre 2018

Français

Original : Anglais

3^e Réunion des Signataires
Monaco, 10 – 14 décembre 2018
Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

(préparé par le Secrétariat)

1. Le présent rapport fournit un vue d'ensemble des activités entreprises par le Secrétariat depuis la MOS2, conformément aux Termes de Référence du Secrétariat ([CMS/Sharks/Outcome 1.3](#)), adoptés lors de la 1^{ère} Réunion des Signataires (MOS1), et des tâches assignées au Secrétariat dans le Programme de travail 2016-2018, adopté lors de la 2^{ème} Réunion des Signataires (MOS2).

Statut du Secrétariat

2. Lors de sa 12^{ème} Conférence, les Parties à la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices de la Faune Sauvage (CMS), ont noté dans la [Résolution 12.02](#) dans la partie « Questions financières et administratives » la « Décision de la deuxième Réunion des Signataires au Mé morandum d'Entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE Requins) que le Secrétariat de la CMS fera office de Secrétariat permanent du MdE Requins ».
3. Les Parties à la CMS ont décidé, dans le paragraphe 20 de la Résolution 12.02, « que le Secrétariat de la CMS fera office de Secrétariat permanent du MdE Requins ».

Statut des signatures

4. À la date de septembre 2018, le MdE a été signé par 47 pays et l'Union européenne, ce qui porte le nombre de Signataires à 48. Les neuf États de l'aire de répartition suivants sont devenus Signataires depuis la MOS2 :
 - Portugal (signé le 18.02.2016)
 - Somalie (signé le 03.10.2016)
 - Arabie Saoudite (signé le 13.03.2017)
 - Bénin (signé le 24.10.2017)
 - Brésil (signé le 24.10.2017)
 - Équateur (signé le 23.10.2017)
 - Sri Lanka (signé le 24.10.2017)
 - Madagascar (signé le 15.11.2017)
 - Côte d'Ivoire (signé le 16.11.2017)

5. Le Secrétariat a vivement encouragé les États de l'aire de répartition non-signataires à signer le MdE Requins. Les objectifs du MdE Requins ont été présentés lors de plusieurs ateliers, organisés ou soutenus par le Secrétariat de la CMS et d'autres parties prenantes, comme décrit ci-dessous.
6. Conformément au paragraphe 30 du MdE et aux Termes de Référence pour les Partenaires opérationnels, les deux organisations suivantes sont devenues des Partenaires opérationnels depuis la MOS2 :
 - Fonds Mondial pour la Nature (WWF, signé le 24.10.2017)
 - Société néerlandaise des élasmobranches/Nederlandse Elasmobranchen Vereniging (NEV, signé le 24.11.2017)
7. À la date de septembre 2018, onze organisations sont des partenaires opérationnels du MdE Requins.
8. Au moment de la rédaction de ce document, Divers for Sharks, qui a été autorisé par les Signataires à signer le MdE, se prépare à signer le MdE Requins en tant que partenaire opérationnel. Le processus d'inscription de l'Institut de recherche des Philippines sur les grands vertébrés marins (Large Marine Vertebrate Research Institute Philippines (LAMAVE)) est en cours.

Points focaux nationaux

9. Conformément au paragraphe 15a du MdE, les Signataires doivent désigner un point focal chargé d'assurer la communication entre les Signataires et de coordonner les mesures d'exécution et les activités entreprises dans le cadre de ce MdE et du Plan de conservation.
10. À ce jour, 38 des 48 Signataires ont officiellement nommé un Point focal. Le Secrétariat met constamment à jour la liste des Points focaux nommés et partage ces informations en ligne sur : <https://www.cms.int/sharks/en/focal-points>
11. Le Secrétariat demande aux Signataires qui ne l'ont pas encore fait ou dont le Point focal a changé de poste de nommer un Point focal pour toutes les questions relatives à la mise en œuvre du MdE.

Soutien au Comité consultatif et au Groupe de travail sur la conservation

12. Le Secrétariat a soutenu le Comité consultatif (CC) et le Groupe de travail sur la conservation (Conservation Working Group (CWG)) dans l'exécution de leurs tâches, telles que définies dans les Termes de Référence du CC et du CWG, en facilitant la communication, en rédigeant des emails et des documents et en consultant régulièrement le Président et le Vice-président du CC. Un rapport sur les activités du CC est présenté dans le document [CMS/Sharks/MOS2/Doc.7.3](#).

Groupe de travail sur la conservation

13. Grâce au soutien généreux du Fonds mondial pour la nature en Allemagne (WWF), le 1^{er} atelier du CWG (CWG1) s'est tenu du 31 octobre au 1^{er} novembre à Bristol, au Royaume-Uni. Le WWF a financé la venue de plusieurs participants, a réservé le lieu, les équipements techniques, un animateur et un traiteur. L'UE a financé la venue d'un expert sur les Organisations régionales de gestion des pêches.
14. 12 grands spécialistes des élasmobranches et des sociétés de pêche, identifiés en amont par le CC, ont participé à l'atelier de deux jours. L'objectif était d'apporter des conseils techniques au CC et aux Signataires. Le CWG s'est notamment efforcé d'identifier les mesures de gestion prioritaires pour la conservation des requins et des raies, ainsi que les lacunes en matière de recherche, de conservation et de gestion des populations de requins et de raies.
15. Le Secrétariat a commandé une « Analyse des lacunes en matière d'activités pour la conservation des espèces inscrites à l'Annexe 1 par les organismes de pêche pertinents » ([CMS/Sharks/MOS3/Inf.17](#)) et une « Étude et analyse des lacunes en matière de mesures d'atténuation de la prise accessoire des requins et des raies par les organismes de gestion des pêches » ([CMS/Sharks/MOS3/Inf.18](#)) afin d'aider le CWG dans la mise en œuvre de ses tâches. Les deux publications ont été utilisées comme documents de référence lors du CWG1.
16. Les résultats de la réunion ont alimenté la 2^{ème} réunion du Comité consultatif (CC2). Plusieurs documents que le CC a présentés à cette réunion contiennent des éléments des résultats du CWG1, tels que les documents [CMS/Sharks/MOS3/Doc.10.1](#) et [11.1](#). Le rapport de l'atelier est disponible dans le document [CMS/Sharks/MOS3/Inf.7](#).

Comité consultatif

17. En consultation avec le CC, le Secrétariat a mené une enquête auprès des Signataires afin d'évaluer les lacunes en matière de capacités que les Signataires au MdE Requins pouvaient rencontrer dans la mise en œuvre des tâches et activités adoptées dans le Plan de conservation et davantage précisées dans le Programme de travail 2016-2018. Les résultats de cette enquête sont disponibles dans le document [CMS/Sharks/MOS3/Inf.13](#) et ont constitué la base pour l'élaboration du projet de Stratégie de renforcement des capacités du MdE par le CC, présenté dans le document [CMS/Sharks/MOS3/Doc.13.1](#).
18. La 2^{ème} réunion du CC (CC2) s'est tenue du 20 au 24 novembre 2017 à Bonaire, aux Pays-Bas. Le gouvernement des Pays-Bas a généreusement organisé la réunion et a fourni les fonds nécessaires pour financer la participation des membres du CC, du CWG et du Secrétariat. Le gouvernement local de Bonaire, en coopération avec la Fondation des Parcs nationaux (STINAPA), a sécurisé le lieu et s'est occupé de toute la logistique sur place.
19. Neuf experts du CC représentant les cinq régions du MDE et deux autres experts du CWG ont préparé d'importantes recommandations à l'intention des Signataires sur la mise en œuvre du MdE et de son Plan de conservation au cours des cinq jours.

20. Par ailleurs, la réunion a attiré des observateurs d'États signataires (Pays-Bas, Arabie Saoudite et Afrique du Sud), d'OIG (le Programme pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement – Convention de Carthagène, le Centre d'activité régional pour le Protocole lié aux zones spécialement protégées et à la faune sauvage de la région des Caraïbes), d'ONG internationales (Société néerlandaise des élasmobranches (NEV), Pew Charitable Trust, Shark Advocates) et d'ONG locales travaillant activement dans la conservation des requins et des raies dans les Caraïbes (STINAPA, Alliance pour la nature des Antilles néerlandaises).
21. Les experts ont traité plusieurs sujets importants liés à la mise en œuvre du MdE et ont émis des recommandations lors de la réunion, contenues dans ces documents :
 - [CMS/Sharks/MOS3/Doc.9.1](#) « Amendement de l'Annexe 1 du MdE Requins »
 - [CMS/Sharks/MOS3/Doc.10.1](#) « Mesures de conservation spécifiques à chaque espèce pour les espèces inscrites à l'Annexe 1 du MDE Requins »
 - [CMS/Sharks/MOS3/Doc.10.2](#) « Conservation des habitats »
 - [CMS/Sharks/MOS3/Doc.11.1](#) « Collaboration avec les organisations régionales de gestion des pêches »
 - [CMS/Sharks/MOS3/Doc.13.1](#) « Projet de programme de renforcement des capacités pour le MdE Requins »
 - [CMS/Sharks/MOS3/Doc.15.1](#) « Coopération avec la CMS sur la mise en œuvre d'une action concertée pour les requins et les raies »
22. Le rapport du CC2 est contenu dans le document [CMS/Sharks/MOS3/Inf.6](#).
23. Le CC a décidé qu'il n'organiserait pas de CC3 au cours du triennat actuel et qu'il poursuivrait son travail en ligne jusqu'à la MOS3. À cette fin, le CC a émis des commentaires sur les propositions d'inclusion d'espèce à l'Annexe 1, soumises par les Signataires entre les sessions. Ces commentaires sont contenus dans le document [CMS/Sharks/MOS3/Doc.9.1/Annex 2](#). Une réunion virtuelle est planifiée de manière provisoire pour octobre 2018 et se tiendra si les commentaires du CC sont requis sur les documents soumis par les Signataires.

Soutien au Groupe de travail intersessions

24. Le Secrétariat a soutenu un Groupe de travail intersessions (GTI), créé lors de la MOS2, dans l'exécution d'une tâche du GTI consistant à élaborer un projet de « Stratégie de communication et de sensibilisation », conformément à l'activité 27 du Programme de travail 2016-2018.
25. Sous la direction des deux co-présidents du GTI (Australie et Colombie), le Secrétariat a aidé à rédiger les communications et à coordonner les discussions, menées par échanges d'emails.
26. À la demande du GTI, le Secrétariat a préparé un projet de stratégie visant à être débattu, sur le modèle de la stratégie de communication de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA).
27. Un projet de « Stratégie de communication et de sensibilisation » est contenu dans le document [CMS/Sharks/MOS3/Doc.12.1](#).

Soutien aux Signataires

28. Le Secrétariat continue de partager régulièrement toutes les informations pertinentes concernant le MdE Requins aux Points focaux.
29. Les Signataires n'ont pas approché le Secrétariat pour demander de l'aide dans la mise en œuvre du MdE Requins. Toutefois, le Secrétariat a soutenu la mise en œuvre d'activités en partageant régulièrement des informations sur d'importantes opportunités de financement, émettant des directives et des conseils sur l'élaboration de propositions d'Actions concertées sous l'égide de la CMS et sur l'inclusion d'espèces aux Annexes de la CMS.

Ateliers

30. En 2016, le MdE Requins a été invité par le Pew Charitable Trust à participer à plusieurs ateliers visant à soutenir les pays dans la mise en œuvre des décisions liées aux requins et aux raies prises par la CITES et la CMS.
 - *Atelier de formation à la conservation des requins au Sénégal (2016)*
 - *Atelier de formation à la conservation des requins en République dominicaine (2016)*
 - *Atelier de formation à la conservation des requins au Sri Lanka (2016)*
31. Le Secrétariat a saisi l'occasion pour promouvoir le MdE et ses objectifs et sensibiliser les non Signataires. Le Sri Lanka a signé le MdE peu de temps après.
32. En 2017, le Secrétariat a contribué à un atelier juridique sur les espèces marines au Pérou, organisé par Sea Shepherd Legal. Le Secrétariat n'a pas pu être présent à l'atelier, du fait de restrictions budgétaires. Néanmoins, des informations sur les obligations légales sous l'égide de la CMS concernant les espèces marines et les objectifs du MdE Requins ont été présentés dans un PowerPoint préparé en amont.
33. Conformément à l'activité 18 du Programme de travail 2016-2018, le Secrétariat a soutenu un Atelier régional de la Liste rouge de l'UICN, qui s'est tenu en février 2017, à Abou Dhabi. L'atelier était organisé par l'Agence environnementale – Abou Dhabi (AED), en collaboration avec le Groupe spécialiste des requins de l'UICN (Shark Specialist Group (SSG)). L'atelier était animé par de grands experts internationaux et régionaux, à qui l'on a demandé de préparer 30 évaluations d'espèces mondiales et 123 régionales, soumises à la Liste rouge de l'UICN sur les espèces menacées. Le Secrétariat a fourni une petite subvention de 4.479 \$ afin de contribuer à l'élaboration de ces évaluations.
34. Le rapport de cet atelier est disponible sous le lien suivant : http://www.iucnssg.org/uploads/5/4/1/2/54120303/jabado_et_al._2017_-_arabian_seas_conservation_sharks_rays_chimaeras.pdf
 Il montre que 78 espèces (50,9 pour cent) de la région de la mer d'Oman sont considérées comme menacées, un nombre beaucoup plus élevé que dans d'autres zones ayant mené des évaluations régionales. Ce résultat n'inclut pas les espèces dont les données sont insuffisantes qui, si l'on suppose qu'elles sont menacées de la même manière, porte à 62,9 pour cent le pourcentage d'espèces menacées.

Communication, Information et Sensibilisation

35. Le Secrétariat a travaillé étroitement avec l'Unité conjointe de communication¹ afin d'élaborer plusieurs documents à diffuser à travers différents médias.

Site web

36. Le site web du MdE Requin est constamment mis à jour, faisant partie du site web global de la Famille de la CMS (www.cms.int/sharks).

Système de rapport en ligne

37. Conformément à la demande des Signataires lors de la MOS2, le Secrétariat a transféré le format convenu des rapports nationaux dans un système de rapport en ligne (ORS).

Réseaux sociaux

38. La page Facebook et le compte Twitter de la CMS sont régulièrement utilisés afin de promouvoir le MdE et autres articles pertinents à la conservation des requins. En outre, le Secrétariat a créé un compte Twitter dédié au MdE Requins ([@SharksMOU](https://twitter.com/SharksMOU)).

Articles et communiqués de presse

39. Plusieurs articles et communiqués de presse liés aux requins ont été rédigés et publiés en collaboration étroite avec la direction de la CMS et l'Unité conjointe de communication. Vous trouverez un aperçu sur la page News de la CMS à l'adresse suivante : <http://www.cms.int/en/news>.

Coopération avec la Famille de la CMS

40. Le Secrétariat continue de bénéficier du fait d'être localisé au sein du Secrétariat de la Convention. En plus de recevoir des conseils de la direction de la CMS, le Secrétariat a pu profiter des services et du soutien de plusieurs unités de la CMS.
41. L'Équipe de gestion des conférences a aidé aux préparatifs du CWG1, du CC2 et de la MOS3, y compris en apportant son aide pour les traductions, la révision de documents, l'organisation des voyages des délégués et l'obtention de visas.
42. L'Unité conjointe de communication a contribué à la création de produits médiatiques, dont des communiqués de presse, la page du MdE Requins sur le site web de la Famille de la CMS, les comptes Facebook et Twitter. Par ailleurs, le MdE Requins a reçu un soutien technique significatif afin de développer une page web de rapport en ligne pour les rapports nationaux des Signataires.

¹ Unité conjointe de gestion de l'information, de communication et de sensibilisation de la CMS & de l'AEWA

43. Étant donné que la levée de fonds est une activité centrale par nécessité, le Secrétariat s'est appuyé sur le soutien du Responsable des partenariats et des collectes de fonds de la CMS et sur l'Unité de gestion des fonds, cette dernière contribuant également à la gestion du budget, des ressources humaines et des acquisitions. Grâce à ces efforts, un soutien financier significatif a pu être obtenu pour plusieurs espèces de requins dans le cadre du Programme des champions des espèces migratrices. Le gouvernement des Philippines a obtenu le statut de Champion pour son engagement pour la conservation du requin-baleine pour la période 2018-2020. Cette subvention fait suite à l'inscription de l'espèce à l'Annexe I de la Convention proposée par le gouvernement philippin et garantit la mise en œuvre de mesures clés dans le cadre de l'action concertée dédiée. Par ailleurs, le gouvernement de la Principauté de Monaco a obtenu le statut de Champion *Plus* pour son soutien à la conservation des espèces marines pour la période 2018-2020. Cette contribution s'appuie sur le soutien du gouvernement pour la période 2015-2017 et permettra l'exécution des nouvelles décisions concernant la conservation de plusieurs espèces marines, y compris les anges de mer.
44. Le Secrétariat a collecté plusieurs contributions volontaires afin de financer le budget du Secrétariat du MdE Requins, y compris pour l'organisation du CWG1, du CC2 et de la MOS3. De plus amples détails sont disponibles dans le document [CMS/Sharks/MOS3/Doc.17.1](#).
45. Le Secrétariat a soumis une demande de financement auprès de la Commission européenne pour un projet d' « Exploration de données historiques pour les espèces inscrites à l'Annexe 1 de la région de l'océan Indien ». Le projet contribuerait également à la mise en œuvre de l'activité 2.1.3 du Programme de travail du Groupe de travail sur les écosystèmes et la prise accessoire de la Commission des thons de l'océan Indien (IOTC WPEB). Cette initiative de collecte de fonds faisait suite à une recommandation du CC2.
46. Sur demande, le Secrétariat a soutenu les propositions de financement de certains partenaires opérationnels, qui étaient pertinentes pour la mise en œuvre du MdE Requins.
47. Conformément à ses Termes de Référence, le Secrétariat a coopéré avec le Secrétariat global de la CMS et ses Accords et autres MdE sur les espèces marines afin d'identifier les synergies qui pourraient contribuer à la mise en œuvre de ce MdE.
48. Le Secrétariat a collaboré régulièrement avec le Conseiller nommé par la CMS pour les prises accessoires et le Groupe de travail de la Famille de la CMS sur les prises accessoires.
49. Le Secrétariat de la CMS coopère actuellement avec BirdLife International sur la mise en place d'un projet sur « L'atténuation de la prise accessoire des oiseaux marins et des tortues marines dans les sociétés de pêche industrielles d'Afrique occidentale ». Le projet financé par la MAVA, pour lequel la CMS est un partenaire secondaire de BirdLife International, a débuté en 2018. Sa phase initiale durera deux ans. Si le projet est une réussite, elle sera suivie d'une deuxième phase.

50. La CMS, en tant que partenaire du projet, se concentra principalement sur « La promotion des politiques internationales ». L'objectif global est d'ouvrir la voie à une amélioration de la gouvernance des sociétés de pêche en Afrique occidentale. Le projet vise à garantir l'utilisation durable des ressources marines, et plus particulièrement des oiseaux marins et des tortues marines. En outre, cela aura un effet secondaire positif sur d'autres espèces qui sont pêchées directement ou indirectement par les sociétés régionales de pêche.
51. Le projet cible la prise accessoire des oiseaux marins et des tortues marines. Toutefois, certains éléments du projet contribueront également à la mise en œuvre du MdE Requins, comme par exemple, l'inclusion de l'analyse des législations nationales et régionales sur la prise accessoire et l'objectif global de renforcer la gouvernance et l'utilisation durable des ressources.
52. Le Secrétariat a participé à la 1^{ère} et à la 2^{ème} Réunion du Comité intersession du Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC), à Bonn, donnant des conseils techniques sur plusieurs propositions concernant l'inclusion d'espèces de requins et de raies aux Annexes de la CMS.
53. En amont de la COP 12, le Secrétariat de la CMS a organisé des réunions pré-COP dans toutes les régions. Le Responsable des espèces aquatiques a participé à deux de ces réunions, s'assurant que le MdE Requins et les propositions liées aux requins étaient pleinement inclus dans les discussions.
54. Par ailleurs, le Secrétariat a participé à la 12^{ème} Conférence des Parties à la CMS (COP12), qui s'est tenue à Manille du 23 au 28 octobre 2017. Le Secrétariat a conseillé les Parties à la CMS sur toutes les questions liées aux requins et aux raies, en particulier en apportant un soutien expert aux Parties par rapport à leurs propositions d'inscription d'espèces aux Annexes de la CMS et à l'élaboration de propositions d'Action concertée. Tout en assistant le Secrétariat sur les sujets liés aux requins, cette conférence était encore l'occasion de discuter avec les États de l'aire de répartition Signataires et non-Signataires, les partenaires opérationnels et autres ONG pertinentes.
55. Lors de la COP12, cinq espèces supplémentaires de requins et de raies ont été incluses aux Annexes de la CMS, tandis que le requin-baleine a été ajouté à l'Annexe I de la CMS. Plus de détails sur l'amendement des Annexes de la CMS lors de la COP12 sont disponibles dans le document [CMS/Sharks/MOS3/Doc.9.1](#).
56. Comme décrit dans le document [CMS/Sharks/MOS3/Doc.15.1](#), trois propositions d'Action concertée pour le requin-baleine, les raies Mobula et les anges de mer ont été adoptées lors de la COP12 de la CMS. Cette réunion est exigée afin de discuter de l'implication du MdE Requins dans la mise en œuvre du dernier point mentionné dans le point 15 de l'ordre du jour.

Coopération avec les organisations internationales, les Organisations régionales de gestion des pêches

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

57. Les Secrétariats de la CMS et de la CITES continuent de coopérer sur la mise en œuvre du Programme de travail conjoint (2015-2020)². Cela inclue l'optimisation de l'efficacité des actions menées par les Parties à la CMS et à la CITES concernant les requins et les raies et le renforcement des synergies avec l'OAA, les ORGP et autres organismes pertinents. Les deux Secrétariats s'informent régulièrement par téléphone des initiatives récentes et à venir et participent aux réunions de l'un et de l'autre le cas échéant.
58. En 2016, le Secrétariat de la CITES a demandé au Secrétariat d'émettre des commentaires sur plusieurs espèces de requins et de raies dont l'inclusion aux Annexes de la CITES était proposée lors de la COP17 de la CITES. La position du Secrétariat a été publiée sur le site web de la COP 17 de la CITES en tant que COP17 Doc. 88.3, Annexe 4 (<https://cites.org/sites/default/files/E-CoP17-88-03-A4.pdf>)
59. Lors de la COP16 de la CITES, le Secrétariat était représenté et a effectué une intervention pour le compte de la CMS et du MdE Requins. Le Secrétariat a organisé une manifestation parallèle afin de sensibiliser les non-Signataires au MdE. De même, le Secrétariat a participé aux CC29 et 30 de la CITES, ainsi qu'au Groupe de travail intersessions de la CITES sur la conservation des requins et des raies.
60. Juste avant cela, le Secrétariat de la CMS a participé à deux réunions régionales pré-COP de la CITES en Asie et en Océanie. Lors de ces réunions, des discussions sur les synergies entre les inscriptions de requins de la CMS et de la CITES ont eu lieu. C'était également l'occasion de faire connaître le MdE aux non-Signataires.

Autres réunions et activités pertinentes

61. Le Secrétariat a représenté le MdE Requins aux réunions internationales suivantes liées à la conservation des requins :
 - Atelier régional : Requins et raies du sud-ouest de l'océan Indien – Analyse du statut et élaboration d'une feuille de route pour la conservation et la gestion, organisé par le programme Biodiversité de la Commission de l'océan Indien (Port Louis, île Maurice, 5-7 avril 2017)
 - Convention de Nairobi : Réunion de lancement pour la mise en œuvre du programme d'action stratégique pour la protection de l'ouest de l'océan indien des sources et activités terrestres (Projet WIOSAP) (Flic en Flac, île Maurice, 10-11 avril 2017) ;
 - Réunion des points focaux de la Convention de Nairobi ; Réunion FARI (Flic en Flac, île Maurice, 12 avril 2017)

² http://www.cms.int/sites/default/files/uploads/pdfs/CITES-CMS-JWP-2015-2020_e.pdf

Personnel et organisation du Secrétariat

62. Comme convenu lors de la MOS2 et indiqué dans le document CMS/Sharks/Outcome 2.5, les Signataires ont adopté un budget basé sur les contributions volontaires afin de fournir les ressources adéquates au MdE pour le triennat 2013-2015. Le budget incluait la création d'un poste P2 et d'un poste G5 à temps partiel.
63. Le poste P2 est financé par le fonds d'affectation spéciale. Pour la période d'août 2016 à juillet 2019, les fonds proviennent d'une contribution volontaire spécifique du gouvernement allemand.
64. En périodes de surcharge de travail, les ressources du fonds d'affectation spéciale ont été utilisées afin d'engager des consultants temporaires, grâce à l'allocation du budget G5. Dans le cadre du Programme de stage de la Famille de la CMS, le Secrétariat du MdE Requins a également reçu le soutien de cinq stagiaires différents de la CMS, qui ont chacun travaillé entre trois et six mois.
65. Le recrutement de l'Assistant G5 est en cours. Le nouvel arrivant est attendu au cours du dernier trimestre 2018.

Action requise :

Il est demandé à la Réunion de :

- a) Prendre note du rapport ;
- b) Fournir des orientations au Secrétariat le cas échéant.